

Conférence générale

GC(57)/17
20 août 2013

Distribution générale
Français
Original : anglais

Cinquante-septième session ordinaire

Point 19 de l'ordre du jour provisoire
(GC(57)/1, Add.1 et Add.2)

Renforcement de l'efficacité et amélioration de l'efficience du système des garanties et application du modèle de protocole additionnel

Rapport du Directeur général

A. Introduction

1. Dans sa résolution GC(56)/RES/13, « Renforcement de l'efficacité et amélioration de l'efficience du système des garanties et application du modèle de protocole additionnel », la Conférence générale a prié le Directeur général de lui faire rapport sur l'application de ladite résolution à sa cinquante-septième session ordinaire (2013). Le présent rapport répond à cette demande et met à jour les informations données dans le rapport présenté l'an dernier à la Conférence générale (GC(56)/14).

B. Accords de garanties et protocoles additionnels

B.1. Conclusion et entrée en vigueur d'accords de garanties et de protocoles additionnels

2. Entre le 1^{er} juillet 2012 et le 30 juin 2013, des accords de garanties généralisées (AGG) conclus en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) sont entrés en vigueur pour trois États¹ et des protocoles additionnels (PA), fondés sur le modèle de protocole

¹ Bosnie-Herzégovine, Togo et Vanuatu.

additionnel², pour cinq États³. Au cours de la même période, un nouvel État⁴ a signé un AGG et un PA. Des protocoles relatifs aux petites quantités de matières (PPQM) ont été modifiés pour deux États⁵, conformément à la décision du Conseil des gouverneurs du 20 septembre 2005 concernant ces protocoles, et un État⁶ a annulé son PPQM, qui n'était pas appliqué. Fin juin 2013, sur les 95 États ayant un PPQM en vigueur⁷, 49 avaient mis en vigueur un PPQM modifié.

3. Au 30 juin 2013, 181 États⁸ avaient un accord de garanties en vigueur avec l'Agence et 120 d'entre eux — dont 115 ayant un AGG — avaient aussi un PA en vigueur. À cette date, 61 États devaient encore mettre en application un PA à leur accord de garanties.

4. Douze États non dotés d'armes nucléaires parties au TNP devaient encore mettre en application un AGG⁹. Les informations les plus récentes relatives à l'état des accords de garanties et des PA sont publiées sur le site internet de l'AIEA¹⁰.

B.2. Promotion de la conclusion d'accords de garanties et de protocoles additionnels et assistance aux fins de leur conclusion

5. L'Agence a continué de mettre en œuvre les éléments du plan d'action exposé dans la résolution GC(44)/RES/19 et dans la version actualisée de son *Plan d'action destiné à promouvoir la conclusion d'accords de garanties et de protocoles additionnels*¹¹. Le plan d'action proposé dans la résolution GC(44)/RES/19 comprend notamment les éléments suivants :

- Efforts accrus de la part du Directeur général pour conclure des accords de garanties et des PA, en particulier avec les États ayant des activités nucléaires importantes ;
- Fourniture d'une assistance par l'Agence et des États Membres à d'autres États en ce qui concerne la façon de conclure et d'appliquer des accords de garanties et des PA ; et
- Renforcement de la coordination entre les États Membres et le Secrétariat dans le cadre de leurs efforts visant à promouvoir la conclusion d'accords de garanties et de PA.

6. S'appuyant sur les résolutions et la décision de la Conférence générale et les décisions du Conseil des gouverneurs appropriées, sur la version actualisée de son *plan d'action* et sur sa stratégie à moyen terme¹², l'Agence a continué à encourager et à faciliter une adhésion plus large au système des garanties, essentiellement grâce à des fonds extrabudgétaires.

² Le texte du modèle de protocole additionnel à l'accord (aux accords) entre un État (des États) et l'Agence internationale de l'énergie atomique relatif(s) à l'application de garanties figure dans le document INFCIRC/540 (corrigé).

³ Danemark en ce qui concerne le Groenland, Iraq, Vanuatu et Vietnam.

⁴ Guinée-Bissau.

⁵ Andorre et Mauritanie.

⁶ Nigeria.

⁷ À l'exclusion des PPQM aux accords de garanties conclus en vertu des protocoles au Traité de Tlatelolco.

⁸ Et Taïwan (Chine).

⁹ Bénin, Cap-Vert, Djibouti, Érythrée, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Libéria, Micronésie, Sao Tomé-et-Principe, Somalie et Timor-Leste.

¹⁰ http://www.iaea.org/safeguards/documents/sir_table.pdf.

¹¹ Le plan d'action est publié sur le site internet de l'AIEA à l'adresse suivante : http://www.iaea.org/safeguards/documents/sg_actionplan.pdf.

¹² La stratégie à moyen terme 2012-2017 (GOV/2010/66) est disponible à l'adresse : http://www.iaea.org/About/mts2012_2017.pdf.

7. L'Agence a organisé à Nadi (Fidji), les 30 avril et 1^{er} mai 2013, une action promotionnelle à l'intention des États insulaires du Pacifique au cours de laquelle elle a encouragé les États participants à conclure des AGG et des PA ainsi qu'à modifier leur PPQM. À la demande du Myanmar, elle a organisé des consultations et une formation pour des responsables du pays concernant la conclusion d'un PA et la modification du PPQM. En outre, elle a tenu des consultations avec des représentants d'États Membres et d'États non membres à Bangkok, Genève, Nadi, New York et Vienne.

C. Mise en œuvre et poursuite de la mise au point du système des garanties

C.1. Planification stratégique

8. L'Agence a continué à mettre en œuvre sa *Stratégie à moyen terme 2012-2017* ainsi que le *Plan stratégique à long terme (2012-2023)*¹³ du Département des garanties. Ce plan constitue un outil de gestion interne destiné à aider le Département à faciliter la réalisation de l'objectif énoncé dans la *Stratégie à moyen terme* de l'Agence, qui est de renforcer l'efficacité et d'améliorer l'efficacité des garanties et des autres activités de vérification de l'Agence. Le Plan stratégique à long terme couvre le cadre conceptuel de l'application des garanties, l'autorité juridique, les capacités techniques (compétences spécialisées, matériel et infrastructure) et les ressources humaines et financières nécessaires aux activités de vérification de l'Agence. Il porte également sur les moyens de renforcer la communication, la coopération et les partenariats avec les parties prenantes de l'Agence et amorce diverses améliorations. Ce plan est réexaminé et mis à jour périodiquement.

9. La recherche-développement est essentielle pour répondre aux besoins futurs attendus dans le domaine des garanties. Depuis le rapport de l'an dernier, l'Agence a achevé un document intitulé *Plan de R-D à long terme (2012-2023) du Département des garanties de l'AIEA*. Ce plan traite des besoins du Département en matière de recherche-développement dans des domaines tels que le matériel de mesure et de surveillance, l'analyse physique et chimique, la collecte et l'analyse d'informations, l'analyse statistique, l'infrastructure relative à l'information et les compétences du personnel. L'Agence réfléchit actuellement à la meilleure façon d'aligner les projets des futurs programmes biennaux de développement et d'appui à la mise en œuvre pour la vérification nucléaire sur ce Plan de R-D à long terme.

10. L'Agence a continué à compter sur les programmes d'appui d'États Membres (PAEM) pour répondre à ses besoins en matière de recherche-développement et d'appui à la mise en œuvre. Au 30 juin 2013, 20 États Membres et la Commission européenne avaient des programmes d'appui officiels. Les contributions totales des PAEM (en espèces et en nature) ont dépassé les 20 millions d'euros en 2012. Le *Plan de R-D à long terme 2012-2023 du Département des garanties de l'AIEA* et le *Programme de développement et d'appui à la mise en œuvre pour la vérification nucléaire (2012-2013)* ont fait l'objet d'un examen avec les PAEM lors de réunions bilatérales organisées pendant l'année écoulée.

¹³ Une synthèse du *Plan stratégique à long terme (2012-2023)* a été publiée sur le site web de l'Agence : [http://www.iaea.org/safeguards/documents/LongTerm_Strategic_Plan_\(20122023\)-Summary.pdf](http://www.iaea.org/safeguards/documents/LongTerm_Strategic_Plan_(20122023)-Summary.pdf).

C.2. Application des garanties au niveau de l'État

11. Au paragraphe 21 de sa résolution GC(56)/RES/13, la Conférence générale a prié le Directeur général de faire rapport au Conseil des gouverneurs sur la théorisation et l'élaboration du concept de contrôle au niveau de l'État pour les garanties. En réponse à cette demande, un rapport sera publié sous la cote GOV/2013/38.

C.3. Méthodes et techniques de contrôle

C.3.1. Méthodes de contrôle pour les installations

12. Depuis le rapport de l'an dernier, l'Agence a amélioré l'efficacité et l'efficience de l'application des garanties dans plusieurs installations, notamment au moyen de la mise en service d'appareils de télésurveillance dans deux installations au Mexique, de l'application de mesures de confinement/surveillance doubles dans une piscine d'entreposage de combustible usé au Pakistan et de l'application de mesures du même type dans deux installations d'entreposage à sec de combustible usé au Japon.

13. L'Agence a continué à participer à la phase de conception des installations qui sont en cours de construction sur le site de la centrale nucléaire de Tchernobyl (Ukraine) afin d'intégrer l'instrumentation des garanties dans la conception de ces installations. Celles-ci comprennent une nouvelle usine de traitement de combustible usé avec entreposage à sec et une nouvelle enveloppe de confinement sûr destinée à recouvrir la tranche 4 endommagée. Une méthode de contrôle pour l'usine de traitement de combustible usé est élaborée sur la base des renseignements descriptifs existants. À l'usine de fabrication de combustible à mélange d'oxydes (J-MOX) au Japon, actuellement en construction, l'Agence a procédé à des mesures de vérification des renseignements descriptifs fournis par le Japon concernant les travaux de construction des fondations du principal bâtiment de traitement. De plus, l'étude de conception de certains équipements des garanties a été menée à terme et divers prototypes d'instruments qui seront nécessaires dans l'usine ont été testés.

14. L'Agence a continué à se préparer à l'application de garanties sur de nouveaux types d'installations comme les dépôts géologiques, les installations de traitement thermique et les installations d'enrichissement par laser. L'Agence, la Commission européenne, la Finlande et la Suède ont mis en place des mécanismes de coordination en vue d'une coopération étroite pour la planification de l'application des garanties dans les usines d'encapsulation et les dépôts géologiques prévus dans ces États. Afin d'encourager la prise en compte des prescriptions en matière de garanties dans la conception des installations nucléaires, l'Agence a fait paraître, en avril 2013, une publication dans la collection Énergie nucléaire intitulée *International Safeguards in Nuclear Facility Design and Construction*¹⁴. Cette publication est la première d'une série d'autres à paraître sur le sujet qui devraient permettre aux vendeurs et aux concepteurs d'installations nucléaires de mieux comprendre les prescriptions en matière de garanties. D'autres publications de la même série, axées sur les prescriptions en matière de garanties pour certains types d'installations, sont en préparation. Dans le cadre du Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants (INPRO) et du Forum international Génération IV (GIF), l'Agence a contribué aux évaluations de la résistance à la prolifération des systèmes d'énergie nucléaire. Elle a continué à élaborer des outils dans le cadre d'un projet de collaboration INPRO en vue de simplifier et d'améliorer ces évaluations.

¹⁴ http://www-pub.iaea.org/MTCD/Publications/PDF/Pub1600_web.pdf.

C.3.2. Technologie de l'information

15. Depuis le rapport de l'an dernier, l'Agence a continué à mettre en place des outils pour l'acquisition, le stockage et l'analyse de l'information, qui jouent un rôle déterminant dans l'application des garanties. La priorité principale est de moderniser sa plateforme informatique afin d'offrir un meilleur appui à la mise en œuvre des principaux processus des garanties et de renforcer sa capacité à protéger les informations classifiées. L'Agence a continué à renforcer son réseau interne sécurisé pour regrouper et préserver les informations pertinentes pour les garanties, et pour gérer l'accessibilité de ce réseau. En 2012, plus de 400 ordinateurs personnels ont été déployés dans ce réseau renforcé et plus de 60 applications logicielles ont été mises à jour et testées. De plus, l'infrastructure de pare-feu a été mise à niveau avec du matériel et des logiciels nouveaux.

C.3.3. Analyse de l'information

16. Afin de pouvoir tirer des conclusions solides en matière de garanties, l'Agence évalue l'exactitude et l'exhaustivité des déclarations des États ainsi que leur cohérence avec les données de vérification et les autres informations pertinentes en la matière. En 2012, des évaluations du bilan matières ont été effectuées afin d'étayer la formulation de conclusions sur l'absence de détournement de matières nucléaires d'installations déclarées. Pour ce faire, l'Agence s'appuie sur les données résultant des activités de vérification menées sur le terrain et au Siège, notamment sur les résultats obtenus par analyse destructive et non destructive de matières nucléaires. L'évaluation des résultats de l'analyse d'échantillons de l'environnement et de matières nucléaires reste essentielle pour déterminer l'absence de matières et d'activités nucléaires non déclarées. En 2012, l'Agence a reçu et examiné quelque 705 000 déclarations et rapports communiqués par les États, élaboré 200 rapports sur l'évaluation du bilan matières et intégré et interprété les résultats de l'analyse de plus de 500 échantillons de l'environnement prélevés dans 37 États¹⁵.

17. L'Agence a continué à utiliser des images à haute résolution d'origine commerciale fournies par des capteurs aériens et satellitaires pour améliorer sa capacité à surveiller les installations et sites nucléaires dans le monde entier. En 2012, elle a acquis 422 images satellitaires commerciales à l'appui des activités de vérification au titre des garanties. Ces images, qui couvraient 27 États¹⁶, provenaient de 23 satellites d'observation de la Terre. Leur analyse, y compris au moyen du système d'exploitation géospatiale de l'Agence, continue à se révéler très précieuse, particulièrement pour la planification et l'exécution d'activités de vérification sur le terrain. Depuis le rapport de l'an dernier, l'Agence a produit plus de 125 rapports internes d'analyse d'images.

18. Les informations relatives aux exportations et aux importations d'équipements liés au nucléaire et de matières non nucléaires sont importantes pour évaluer l'exhaustivité des déclarations des États et pour analyser le commerce nucléaire. Un certain nombre d'États communiquent volontairement à l'Agence des informations sur les demandes de renseignements avant achat et les refus d'exportations concernant la technologie nucléaire. L'analyse de ces informations permet à celle-ci de compléter d'autres informations pertinentes pour les garanties et vient accréditer ses activités d'évaluation et de vérification. Depuis le rapport de l'an dernier, l'Agence a organisé un atelier et tenu des consultations avec plusieurs États Membres afin de les sensibiliser à l'utilité de ces informations.

¹⁵ Voir la note 8.

¹⁶ Voir la note 8.

C.3.4. Services d'analyse pour les garanties

19. La collecte et l'analyse d'échantillons de matières nucléaires et de l'environnement sont des activités essentielles pour les garanties. Leur analyse est effectuée aux laboratoires d'analyse pour les garanties (LAG) de l'Agence, à Seibersdorf, qui se composent du laboratoire des matières nucléaires (NML) et du laboratoire des échantillons de l'environnement (ESL). Des analyses ont aussi lieu dans les autres laboratoires du réseau de laboratoires d'analyse (NWAL) de l'Agence (voir le paragraphe 21 ci-après). En 2012, l'Agence a prélevé et analysé 506 échantillons de matières nucléaires et 8 échantillons d'eau lourde. Elle a également prélevé 504 échantillons de l'environnement, qui ont tous fait l'objet d'un tri à l'ESL ; 949 sous-échantillons ont ensuite été envoyés au NWAL pour une analyse globale/de particules afin de déterminer la présence d'isotopes d'uranium et de plutonium ou pour d'autres analyses.

20. Le projet de renforcement des capacités des services d'analyse pour les garanties (ECAS) progresse conformément au plan et dans les limites budgétaires fixées. En juin 2013, la construction du nouveau bâtiment du NML était achevée pour l'essentiel. Une mission du Service consultatif international sur la protection physique (IPPAS) a été menée à Seibersdorf en mars 2013 pour appuyer l'exécution d'un plan de sécurité pour tous les bâtiments de l'Agence sur place. Au 30 juin 2013, il manquait encore au projet ECAS 10,1 millions d'euros de fonds extrabudgétaires supplémentaires pour atteindre l'objectif budgétaire pluriannuel approuvé de 80,82 millions d'euros.

21. Les efforts visant à étendre le NWAL afin d'accroître les capacités existantes et de réduire le temps de traitement des échantillons de matières nucléaires et d'eau lourde et des échantillons de l'environnement aux fins de leur analyse se sont poursuivis. Le NWAL comprend actuellement les installations appartenant en propre à l'Agence et 20 laboratoires de neuf États Membres et de la Commission européenne. Depuis le rapport de l'an dernier, un nouveau laboratoire a été homologué par l'Agence : il s'agit d'un laboratoire sud-coréen pour l'analyse globale d'échantillons de l'environnement. Des laboratoires situés en Allemagne, en Argentine, en Belgique, au Canada, en Chine, aux États-Unis d'Amérique, en France, en Hongrie, aux Pays-Bas et en République tchèque font actuellement l'objet d'une évaluation (sur le plan de leurs moyens et de leurs capacités) ou en sont déjà à divers stades du processus d'homologation.

C.3.5. Matériel pour les garanties

22. Depuis le rapport de l'an dernier, l'utilisation d'instruments des garanties s'est encore renforcée notamment pour ce qui est du matériel fixe et portable. Fin juin 2013, l'Agence disposait de 1 293 caméras raccordées à 592 systèmes dans 252 installations de 33 États¹⁷. On comptait 152 systèmes de surveillance automatiques en service dans 44 installations de 22 États. On a en outre continué à installer ou à moderniser les systèmes de télésurveillance : 288 systèmes de surveillance ou de contrôle radiologique dotés de capacités de télétransmission ont été autorisés pour utilisation aux fins d'inspection dans 22 États¹⁸ (169 systèmes de surveillance dotés de 636 caméras et 119 systèmes de contrôle radiologique automatiques). En 2012, 892 systèmes portatifs et fixes d'analyse non destructive ont été préparés et livrés sur le terrain pour utilisation aux fins d'inspection. De nouveaux lecteurs de scellés COBRA et systèmes de vérification par cartographie de surfaces par laser destinés aux inspecteurs ont été mis en service afin de renforcer les capacités de l'Agence dans le domaine des technologies de scellés et de confinement. Des tests supplémentaires ont été effectués sur

¹⁷ Voir la note 8.

¹⁸ Voir la note 8.

des prototypes de scellés en verre et de scellés sous télésurveillance. Une politique de sécurité renforcée a été mise en œuvre pour le l'élaboration du matériel des garanties.

23. L'Agence a intensifié ses mesures de veille technologique afin de déceler et d'évaluer les nouveaux moyens qui pourraient s'appliquer aux garanties. Un ensemble d'outils spécialisés, composé principalement d'instruments commerciaux, est désormais mis à la disposition des inspecteurs pour appuyer les mesures de vérification sur le terrain destinées à détecter des matières et des activités nucléaires non déclarées. Cet ensemble comprend des instruments tels que de petits appareils de radiodétection et d'identification et des détecteurs de neutrons et de rayons gamma uniques à haute performance. D'autres outils y sont ajoutés, comme un spectromètre Raman portatif permettant notamment de caractériser les composés et les alliages.

C.4. Coopération avec les autorités nationales et régionales et assistance à celles-ci

24. L'efficacité et l'efficience des garanties de l'AIEA dépendent dans une large mesure de l'efficacité des systèmes nationaux et régionaux de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires (SNCC/SRCC) et du niveau de coopération entre les autorités nationales ou régionales et l'Agence.

25. Ces autorités ont besoin de dispositifs législatifs et réglementaires pour pouvoir exercer les fonctions de supervision et de contrôle nécessaires. Afin de permettre aux États de s'acquitter de leurs obligations en matière de garanties, elles ont également besoin de ressources et de moyens techniques proportionnels à l'ampleur et à la complexité de leurs cycles du combustible nucléaire respectifs. Dans certains États, cependant, aucun SNCC n'a encore été établi. De plus, les autorités nationales et régionales responsables des garanties n'ont pas toutes les pouvoirs, l'indépendance vis-à-vis des exploitants, les ressources ou les capacités techniques nécessaires pour appliquer les dispositions des accords de garanties et des PA. Plus particulièrement, certaines autorités nationales ne veillent pas suffisamment à ce que les systèmes de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires dans les installations nucléaires et les emplacements hors installation (EHI) où des matières nucléaires sont habituellement utilisées transmettent à l'Agence des données présentant la qualité voulue.

26. L'efficacité et l'efficience des garanties de l'Agence ont continué d'être renforcées grâce aux actions entreprises par un certain nombre d'États durant l'application des garanties. Ces actions incluent notamment la participation à des tests de nouveaux instruments ou mesures de contrôle sur le terrain ; la communication d'informations, indépendamment de celles exigées en vertu de l'accord de garanties ou du PA, qui facilitent l'application des garanties ; la mise à disposition d'installations pour la formation de fonctionnaires de l'AIEA ; et la mise à disposition d'experts qui contribuent à l'élaboration de documents d'orientation sur l'application des garanties et les principes d'intégration des garanties dans la conception.

27. En avril 2013, l'Agence a publié un document d'orientation intitulé *Safeguards Implementation Guide for States with Small Quantities Protocols* pour aider les États à créer les capacités dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs obligations découlant des garanties. Elle a aussi amélioré sa page web¹⁹ où les autorités nationales et régionales peuvent désormais accéder aux documents d'orientation et de référence, aux formulaires et aux modèles pertinents en la matière.

28. Le Service consultatif sur les SNCC de l'AIEA (ISSAS) formule, à l'intention des États qui en font la demande, des avis et des recommandations pour la mise en place et le renforcement de leur SNCC. Depuis juillet 2012, l'AIEA a reçu des demandes de missions ISSAS en provenance

¹⁹ http://www.iaea.org/safeguards/Resources_for_States/guidance-documents.html.

du Kirghizistan, de la République de Moldova et du Tadjikistan. Ces missions devraient avoir lieu au second semestre de 2013 et au premier semestre de 2014. Fin juin 2013, 15 missions ISSAS avaient été menées depuis le lancement du programme en 2004.

29. L'Agence dispense en outre une formation au personnel des autorités nationales et régionales. Depuis le rapport de l'an dernier, elle a organisé 11 cours internationaux, régionaux et nationaux pour des États. Des cours internationaux sur les SNCC ont eu lieu au Japon et aux États-Unis d'Amérique, tandis que des formations régionales similaires étaient dispensées en Argentine et au Malawi. Des formations plus spécifiques ont aussi été dispensées, notamment un cours régional au Kazakhstan sur l'application des garanties dans les usines produisant des oxydes d'uranium pur ; un atelier en Finlande sur les garanties et la sécurité pour les États primo-accédants ; un atelier régional en Indonésie sur les aspects relatifs aux garanties et à la sécurité nucléaire de la comptabilité et du contrôle des matières nucléaires dans les installations ; et un cours régional à Vienne sur la comptabilité des matières nucléaires et l'établissement de rapports y afférents pour les États d'Europe orientale. Afin de répondre à des besoins nationaux plus précis, l'Agence a organisé un cours national en République de Moldova sur l'application du PA et deux ateliers nationaux aux Émirats arabes unis sur la mise en place et le maintien d'un SNCC et sur les difficultés pratiques liées à l'application d'un AGG et d'un PA.

30. Au cours de l'année écoulée, des questions relatives aux garanties ont été débattues avec l'Afrique du Sud, la Pologne et le Vietnam à l'occasion de missions d'examen intégré de l'infrastructure nucléaire (INIR) organisées dans ces États par le Département de l'énergie d'origine nucléaire de l'Agence. Des fonctionnaires des garanties ont aussi contribué à l'élaboration de plans de travail intégrés pour les États ayant déjà accueilli des missions INIR et ont participé à des réunions bilatérales avec des États primo-accédants. L'Agence a envoyé des conférenciers au cours sur l'identification des équipements et des matières, organisé par les États-Unis d'Amérique à Belgrade (Serbie), à la fin de 2012, au titre du PA.

C.5. Personnel des garanties

31. Depuis le rapport de l'an dernier, le cours d'initiation aux garanties de l'Agence a été organisé pour 18 nouveaux inspecteurs. Il comprenait deux exercices détaillés d'inspection d'un réacteur à eau ordinaire, des formations aux techniques d'analyse non destructive, au renforcement des facultés d'observation, à la vérification des renseignements descriptifs, aux techniques de négociation et au renforcement des compétences en communication.

32. La formation interne aux activités des garanties, dispensée dans des installations et au Siège, a été complétée par sept nouveaux cours : un cours de perfectionnement consacré aux usines d'enrichissement d'uranium par centrifugation gazeuse tenu à Almelo (Pays-Bas) ; un cours sur l'application des garanties aux activités et installations de retraitement, tenu à Tokai (Japon) ; un cours sur les garanties appliquées aux usines d'enrichissement, tenu à Angarsk (Fédération de Russie) ; un cours sur la préparation et l'exercice du droit d'accès complémentaire dans une installation menant des travaux de recherche-développement sur le retraitement, tenu à l'Institut des transuraniens, à Karlsruhe (Allemagne) ; un cours sur l'utilisation de dispositifs d'observation numérique de l'effet Tcherenkov, tenu à la centrale nucléaire d'Hamaoka (Japon) ; et deux cours organisés au Siège, l'un sur le moniteur d'analyse combinée de la concentration et de l'enrichissement en uranium, et l'autre sur les techniques d'analyse pour l'évaluation de l'information.

33. En 2012, six participants venus d'Afrique du Sud, du Chili, de Malaisie, de Namibie, de République centrafricaine et du Soudan ont suivi avec succès le programme de stage de l'Agence, qui s'étale sur dix mois.

C.6. Gestion de la qualité

34. Le Département des garanties a continué à mettre en œuvre et à renforcer son système de gestion de la qualité. Des améliorations ont été apportées aux processus de présentation de rapports au titre des garanties, y compris les modèles, révisés, de déclaration aux États sur les activités de vérification de l'Agence sur le terrain et les rapports internes sur ces activités établis dans le département. De même, la qualité et l'accessibilité de la documentation relative aux garanties ont été renforcées par la mise en place d'un moteur de recherche plus puissant dans le système de documentation électronique du département. Les efforts ont continué de porter sur : le renforcement des activités de gestion des connaissances afin d'assurer une meilleure rétention des connaissances professionnelles essentielles lors du départ à la retraite de membres du personnel ; la détermination des causes profondes d'événements nécessitant des mesures correctives et des actions qui les empêcheront de se reproduire grâce à un système formel de suivi et d'établissement de rapports ; le perfectionnement de la méthodologie de calcul des coûts afin de refléter les changements apportés aux processus ; et l'élaboration d'indicateurs de performance et d'examen du contrôle de la qualité de meilleure qualité concernant les activités et les processus d'application des garanties. Les examens du contrôle de la qualité ont été étendus afin de couvrir un plus grand nombre d'activités de vérification. Des audits internes de la qualité ont été réalisés en ce qui concerne la gestion des moyens de surveillance et de l'examen des données de surveillance, le programme de radioprotection et la formation du personnel des services d'analyse pour les garanties. Le personnel a continué à bénéficier d'une formation au système de gestion de la qualité et à l'utilisation du système formel de suivi et d'établissement de rapports.

C.7. Sécurité de l'information

35. L'Agence a redoublé d'efforts pour protéger les informations classifiées au sein du Département des garanties, en s'intéressant à la composante humaine et à la sécurité physique, ainsi qu'à la technologie de l'information. Un document d'information présenté au Conseil des gouverneurs²⁰ fait le point sur le cadre que l'Agence a mis en place dans le domaine de la sécurité de l'information et sur les initiatives qu'elle a continué à mettre en œuvre au cours des deux dernières années pour que toutes les précautions possibles soient prises à cet égard.

36. Le Département des garanties continue à réévaluer la classification des informations relatives aux garanties afin qu'elles restent sécurisées mais facilement accessibles aux personnes compétentes à des fins d'examen. La sensibilisation à la sécurité demeure une priorité importante ; des campagnes de sensibilisation ont été entreprises et des améliorations ont été apportées au programme de formation en ligne à la sécurité de l'information. Des réunions d'information spécialisées ont continué à être organisées pour les inspecteurs et d'autres membres du personnel des garanties, la sécurité de l'information faisant désormais l'objet d'un module standard du cours d'initiation aux garanties de l'Agence. La sécurité physique des bureaux a été renforcée grâce à une extension des systèmes de contrôle d'accès. L'unité centrale et tous les serveurs, les mémoires à disque et les équipements de réseau de l'Agence se trouvent dans un centre de données hautement sécurisé. La technologie de l'information est améliorée grâce, par exemple, à l'application systématique de correctifs et de mises à jour de sécurité aux serveurs, aux commutateurs et aux ordinateurs portatifs et de bureau ; à un cryptage renforcé ; à des analyses des vulnérabilités internes et externes ; au développement d'un système de contrôle de l'accès en fonction des rôles ; au renforcement de capacités internes pour lutter contre les menaces concernant la technologie de l'information ; et au renforcement des capacités affectées à la préparation aux catastrophes et à la continuité des opérations.

²⁰ GOV/INF/2013/4.

C.8. Présentation de rapports sur les garanties

37. Les conclusions relatives aux garanties pour 2012 ont été présentées dans le rapport sur l'application des garanties (SIR) pour 2012 (document GOV/2013/20)²¹. Ce document contenait aussi des informations relatives à la mise en œuvre et à l'évaluation des activités des garanties, au nombre d'installations et d'EHI soumis aux garanties, et à l'effort réalisé en matière d'inspection et au coût de l'application des garanties. À sa réunion de juin 2013, le Conseil des gouverneurs a pris note du SIR pour 2012 et autorisé la diffusion de la déclaration d'ensemble pour 2012 ainsi que des considérations générales et de la synthèse de cette déclaration.

²¹ La déclaration d'ensemble pour 2012, les considérations générales sur la déclaration d'ensemble et la synthèse du Rapport sur l'application des garanties pour 2012 sont publiées (en anglais) sur le site internet de l'AIEA à l'adresse <http://www.iaea.org/safeguards/es/es2012.html>.